

Aménagement de la circulation et du stationnement - Amboise à partir du 21 octobre 2024

Quai du Général de Gaulle, Rue Voltaire, Rue Descartes, Rue Montbello, Avenue des Martyrs de la Résistance et Rue Bodeau : diagnostic sur les réseaux d'eaux usées

Dans le cadre d'un diagnostic sur les réseaux d'eaux usées en vue de reprises ou d'entretiens ultérieurs, des aménagements de circulation seront mis en place les 21 et 22 octobre 2024.

Circulation et stationnement

La rue Voltaire sera interdite à la circulation et au stationnement le lundi 21 octobre.

L'avenue des Martyrs de la Résistance, les rues Descartes et Montebello seront interdites à la circulation et au stationnement les lundi 21 et mardi 22 octobre.

Les 21 et 22 octobre, **la circulation se fera à double sens sur la voie nord du quai du Général de Gaulle, à partir du carrefour de la rue Voltaire jusqu'au carrefour de la rue Bodeau.**

Le **stationnement des véhicules sera interdit** sauf pour les véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

Du 21 au 24 octobre, **la circulation des véhicules sera interdite rue Bodeau.**

Déviations mise en place

À compter du lundi 21 octobre et jusqu'au jeudi 24 octobre, une **déviations** sera mise en place pour tous les véhicules.

La circulation de transit devra être renvoyée vers la D31 ou l'axe avenue de Chanteloup / avenue de Mosny à l'aide d'une signalisation positionnée :

- au giratoire du carrefour du Bouts des Ponts du Maréchal Leclerc
- Place Saint-Denis
- Avenue de Tours, juste à l'Ouest de la rue de Choiseul
- avant le carrefour rue de Choiseul / rue Saint-Denis
- avant le carrefour avenue de Chanteloup / rue du Commandant Tulasne

- avant le giratoire de la Pagode avenue E. Gounin / CD 31

- au niveau de l'échangeur CD 31 / CD 751.

Transports en commun

Le bus empruntera un itinéraire de déviation : quai du Général de Gaulle, rue Paul-Louis Courier, rue Ambroise Paré, rue Bretonneau.

Travaux réalisés par le service assainissement de la communauté de communes du Val d'Amboise.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0254

Avenue Léonard de Vinci : travaux sur réseaux ou ouvrages électriques

Du 21 octobre au 20 décembre : la circulation est alternée par feux et le stationnement est interdit Avenue Léonard de Vinci, entre l'Allée du Clos Pacello et la Rue du Clos Lucé.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0253

Ponts du Maréchal Leclerc : travaux d'inspection périodique d'ouvrages d'arts

Du 22 octobre au 25 octobre : la circulation est alternée sur signaux tricolores Ponts du Maréchal Leclerc.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0256

Rue de Choiseul : travaux d'abattage d'un arbre et destruction et réparation d'un mur

Du 4 novembre au 8 novembre : la circulation des véhicules est interdite 13 Rue de Choiseul. Une déviation est mise en place pour tous les véhicules.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0259

Votre contact

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23

webmaster@ville-amboise.fr